Bilan Actif

Certifié conforme à l'original,
le président
Alain BRETON

A2B FINANCES

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 23/04/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	175 163		175 163	175 163
Constructions	741 832	365 559	376 273	399 198
Installations techniques, matériel et outillage industriel				32 505
Autres immobilisations corporelles	8 593	6 769	1 824	3 662
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**925 588**	**372 328**	**553 260**	**610 529**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 423 250		1 423 250	1 375 150
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 186		6 186	6 186
TOTAL immobilisations financières :	**1 429 436**		**1 429 436**	**1 381 336**
ACTIF IMMOBILISÉ	**2 355 024**	**372 328**	**1 982 696**	**1 991 865**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	149 048		149 048	91 756
Autres créances	864 487		864 487	1 050 407
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**1 013 535**		**1 013 535**	**1 142 163**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 392 063		1 392 063	1 330 452
Charges constatées d'avance	13 649		13 649	14 407
TOTAL disponibilités et divers :	**1 405 712**		**1 405 712**	**1 344 859**
ACTIF CIRCULANT	**2 419 247**		**2 419 247**	**2 487 022**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**4 774 271**	**372 328**	**4 401 943**	**4 478 887**

© Sage

Bilan Passif

A2B FINANCES

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 23/04/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	673 000	673 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	67 300	67 300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 037 712	2 115 626
Résultat de l'exercice	102 512	1 122 087
TOTAL situation nette :	**3 880 525**	**3 978 012**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**3 880 525**	**3 978 012**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	259 912	334 754
Emprunts et dettes financières divers	22 500	22 798
TOTAL dettes financières :	**282 412**	**357 552**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 580	22 149
Dettes fiscales et sociales	210 426	121 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	**239 007**	**143 323**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	**521 419**	**500 875**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**4 401 943**	**4 478 887**

© Sage

Certifié conforme à l'original,
le président

Alain BRETON

Certifié par youtrust

A2B FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 673 000.00€
Siège social : 8 RUE DES CHENES
78610 LE PERRAY EN YVELINES
533 089 470 RCS VERSAILLES

———

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

- Mireille BRETON, propriétaire de	33 650 actions
- Monsieur Alain BRETON, propriétaire de	33 650 actions
soit un total de	67 300 actions

sur les soixante-sept mille trois cents (67 300) actions composant le capital social.

Monsieur Alain BRETON préside la séance en qualité de Président associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La commissaire aux comptes Madame Julie Noël – Mazzardi du cabinet GEREC, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation des comptes
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rémunération des Président,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 105 580,46 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : …….....102 512,11 €
- auquel s'ajoute le report à nouveau :……..…….....3 037 712,46 €

Formant un bénéfice distribuable de : ……...……..…… 3 140 224,57 €

- à la distribution d'un bénéfice de (1) : ……..…….1 285 715,00 €
  Soit 19,10 € par action
- pour le solde au poste « report à nouveau », soit la somme de :……..... 1 854 509,57 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à des distributions de dividendes, au titre des exercices précédents, comme suit :

Exercice 2022 en assemblée générale 2023 : 200 000 € ouvrant droit à l'abattement de 40%
Exercice 2021 en assemblée générale 2022 : 100 000 € ouvrant droit à l'abattement de 40%
Exercice 2020 en assemblée générale 2021 : 500 000 € ouvrant droit à l'abattement de 40%

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle que le Président a été rémunéré, au titre de l'exercice 2024, à hauteur de 15 000 € brut mensuel, augmenté de l'avantage en nature véhicule et des charges sociales patronales.

Pour l'exercice en cours, elle décide de maintenir sa rémunération à 15 000 € brut mensuel de l'avantage en nature véhicule et des charges sociales patronales.

Une prime pourra lui être accordée à la fin de l'exercice en fonction de l'activité de la société.

Il aura également le droit au remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs ainsi qu'à un véhicule de société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le Président

